

# Convention Hôpital Marchant / Patrimoine Languedocienne

<b>Objectif</b>	Favoriser l'accès de personnes en souffrance psychique à un logement autonome
<b>Dispositif</b>	Unité de domiciliation comportant 8 appartements : le dispositif permet à des patients hospitalisés, d'accéder à un logement autonome, par le biais d'un contrat de soin.
<b>Public cible</b>	Ce dispositif s'adresse à des adultes présentant des troubles psychiatriques stabilisés. Il permet l'accession à un appartement autonome favorisant une réinsertion sociale dans la ville.
<b>Cadre d'intervention</b>	Convention signée entre le Centre hospitalier Marchant à Toulouse et Patrimoine Languedocienne (Entreprise Sociale pour l'Habitat)
<b>Animation</b>	Action animée par le CMP de secteur : 1.3 ETP est dédié à l'unité de domiciliation
<b>Fonctionnement</b>	<p>Dans le cadre de la convention de partenariat pour la réinsertion des patients stabilisés, signée entre le bailleur et l'hôpital, la Languedocienne loue des appartements individuels (types 1 et 2) à l'établissement médical, qui les sous loue à certains de ses patients, dans une optique de bail glissant. Les personnes toujours suivies par l'Unité de domiciliation du centre hospitalier peuvent ainsi continuer à se reconstruire.</p> <p>Après évaluation de l'autonomie de la personne, l'hôpital propose un contrat de soin à la personne qui s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• suivre les soins,</li><li>• suivre un atelier hebdomadaire sur la vie quotidienne,</li><li>• donner ses clés à la l'équipe de psychiatrie qui pourra ainsi accéder à son appartement,</li></ul> <p>L'équipe de suivi de l'unité domiciliation se rend 1 à 2 fois par semaine à domicile, le malade se rend 1 fois par mois à sa consultation et 1 fois par semaine à l'atelier vie quotidienne. Aucun autre accompagnement social n'est mis en place à ce stade.</p> <p>la convention passée avec le bailleur permet de disposer d'un logement de manière prioritaire, le bailleur peut quant à lui interpeller l'équipe de psychiatrie en cas de problème.</p> <p>le dispositif permet de mettre un toit sur la psychose, il permet de faire bénéficier de la fonction thérapeutique du logement à des personnes pour lesquelles la vie en communauté dans une maison relais n'est pas forcément indiquée.</p>
<b>Suivi</b>	Le dispositif est en place depuis 2 ans, 2 malades seulement sur 8, ont fait l'objet d'une ré hospitalisation momentanée, avant de revenir dans leur appartement ;
<b>Point d'intérêt</b>	Sécurisation du bailleur tout en permettant une progressivité dans l'autonomie de la personne, libération de places en intra hospitalier.
<b>Contacts</b>	Mme Brosse - Dr Goucheme / CMP St Sauveur sect. 4 tel 05 61 43 45 40